

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Réponse à l'appel à projet de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme FSE+ relatif à l'accompagnement professionnel et social vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président et l'autorisant à solliciter des subventions auprès des financeurs dont le montant est inférieur à 100 000 € HT ;

Considérant l'activité de l'atelier chantier d'insertion porté par Hautes Terres Communauté depuis 2022, portant sur de la petite maçonnerie, l'entretien des espaces verts et la réalisation de mobiliers en bois, employant entre 5 et 8 salariés en insertion professionnelle ;

Considérant l'appel à projets « Accompagnement professionnel et social vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du département FSE de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme national FSE+ Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences, pour les années 2026 et 2027, paru en date du 02 mars 2026 ;

Considérant que cet appel à projet permet à Hautes Terres Communauté d'accompagner les salariés en insertion sur leurs freins socio-professionnels en vue d'un retour à l'emploi ou une formation qualifiante, et de les encadrer sur les différents chantiers ;

DECIDE

Article 1 : De répondre à l'appel à projets « Accompagnement professionnel et social vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du Département FSE de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme national FSE+ Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences, pour les années 2026 et 2027, en vue d'accompagner les agents du chantier d'insertion de Hautes Terres Communauté ;

Article 2 : De valider le plan de financement prévisionnel suivant pour la période 2026-2027 :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant TTC	Nature	Montant	Taux
Dépenses directes de personnel	167 858,00 €	FSE+	20 406,60 €	10 %
		Autres financeurs publics (Etat, Région, Département)	53 466,00 €	28 %
Dépenses indirectes de personnel	25 178,70 €	Autofinancement	119 164,10 €	62 %
TOTAL	193 036,70 €	TOTAL	193 036,70 €	100 %

Article 3 : De solliciter une subvention d'un montant de 20 406,60 € auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes – Département FSE dans le cadre de l'appel à projets susmentionné ;

Le 04 mai 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-103

7.5 - Subventions

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20260504-2026_DPRSDT_103-AR



Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.